

Communiqué

Une convention prolongée pour garantir la continuité de l'animation socioculturelle

Dans sa séance du 10 décembre 2019, le Conseil communal a adopté le budget 2020, reconduisant notamment la subvention à la fondation pour l'animation socioculturelle (FASL). La Municipalité confirme ainsi que des prestations de l'animation socioculturelle seront entièrement assurées en 2020 de même que l'ensemble des engagements de la FASL envers son personnel et les associations des lieux d'animation. La Municipalité entend ainsi répondre aux craintes exprimées ces derniers jours au parmi les usagers·ères et le personnel.

Pour rappel, la Ville de Lausanne a pris acte de la décision du conseil de la FASL du 28 novembre dernier de refuser un maintien de l'organisation actuelle de la FASL ou l'élaboration de conventions tripartites entre la Ville, la FASL et les lieux d'animation, amenant à examiner une reprise des engagements de la FASL par la Ville. Elle a déjà entamé des démarches auprès des responsables de la Fondation, des représentant·e·s du personnel et des associations afin de mettre en place une nouvelle organisation, permettant d'assurer les prestations offertes à la population dans les quartiers et les engagements vis-à-vis du personnel et des associations. Ces échanges se poursuivront dès le début de l'année 2020 autour des propositions qu'aura pu faire la Ville ou les autres acteurs·trices de l'animation socioculturelle. Dans l'intervalle, l'actuelle convention de subventionnement est prolongée.

D'ores et déjà, la Municipalité remercie les bénévoles, le personnel et les responsables de l'animation socioculturelle pour leur engagement envers ce service essentiel à la population, ainsi que pour sa pérennité

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- David Payot, conseiller municipal, 078 647 12 86

Lausanne, le 13 décembre 2019